Internet : LOPPSI 2 et blocage de la pÃ©do-pornographie
Internet
PostÃ© par : JerryG
PubliÃ©e le : 4/3/2010 0:00:00

Bloquer Internet nâ□□est pas la solution la plus efficace pour lâ□□Association des Fournisseurs dâ□□AccÃ¨s et de Services Internet (AFA) qui lutte depuis douze ans contre les sites pÃ©do-pornographiques en aidant Ã leur retrait Ã la source grÃ¢ce au service : pointdecontact.net

Le sujet du blocage de la pÃ©do-pornographie est de nouveau dâ□□actualitÃ© avec lâ□□adoption par lâ□□AssemblÃ©e nationale en premiÃ¨re lecture le 16 fÃ©vrier dernier du projet de loi dâ□□orientation et de programmation pour la performance de la sÃ©curitÃ© intÃ©rieure (LOPPSI 2). Lâ□□article 4 du projet de loi prÃ©voit en effet lâ□□obligation pour les Fournisseurs dâ□□AccÃ¨s Internet (FAI) dâ□□empÃªcher lâ□□accÃ¨s aux sites pÃ©do-pornographiques (prÃ©sentant des images ou reprÃ©sentations de mineurs relevant de lâ□□article 227-23 du Code pÃ©nal), mais seulement aprÃ¨s accord de lâ□□autoritÃ© judiciaire, seule garante des libertÃ©s en France.

Carole Gay, responsable affaires juridiques et rÃ¨glementaires de lâ□□AFA explique la position de lâ□□association, Â« *Il est toujours plus efficace dâ□□agir Ã la source mÃªme du contenu, en le faisant retirer par lâ□□hÃ©bergeur du site internet, plutÃ´t que de le faire bloquer par les FAI franÃ§ais. Lorsquâ□□un contenu est bloquÃ©, il reste en ligne, et nâ□□est que temporairement inaccessible puisque la mesure de blocage est facilement contournable.* Â» Lâ□□auteur du contenu bloquÃ© peut en effet en quelques minutes faire hÃ©berger son site sous un autre nom de domaine ou une autre URL, selon la technique de blocage utilisÃ©e.

Lâ□□internaute souhaitant accÃ©der au site qui fait lâ□□objet du blocage dispose de plusieurs outils de contournement ; il peut notamment demander lâ□□accÃ¨s au site de faÃ§on anonyme, par lâ□□intermÃ©diaire dâ□□un Â« anonymizer Â», qui lui permettra dâ□□utiliser un DNS non sujet Ã restrictions. Lâ□□internaute peut encore utiliser le DNS dâ□□un FAI Ã©tranger, en modifiant lâ□□un des paramÃ¨tres de sa connexion internet. Enfin, le blocage nâ□□empÃªchera pas la diffusion de contenus de pornographie enfantine, trÃ¨s nombreux, via les rÃ©seaux peer to peer.

Un retrait Ã la source effectif

Le systÃ¨me du retrait Ã la source conseillÃ© par lâ□□AFA a pris une dimension concrÃ¨te dÃ¨s 1998 grÃ¢ce au service dâ□□assistance en ligne Point de Contact et son intÃ©rÃªt a Ã©tÃ© renforcÃ© par lâ□□adoption de la Loi pour la Confiance dans lâ□□Economie NumÃ©rique (LCEN) du 21 juin 2004. Une Charte Â« contenus odieux Â» est alors signÃ©e le 14 juin 2004 par lâ□□AFA et ses membres, et le service Â« Point de Contact.net Â» devient le relais de lâ□□obligation lÃ©gale de ses membres : tout contenu potentiellement illÃ©gal selon lâ□□article 6 I 7 al.3 de la LCEN est

transfÃ©rÃ© aux autoritÃ©s compÃ©tentes (OCLCTIC), Ã lâ□□hÃ©bergeur du contenu si ce dernier est membre de lâ□□AFA, ou Ã un partenaire du rÃ©seau Inhope1 selon le pays dâ□□hÃ©bergement du contenu, afin dâ□□Ãªtre retirÃ©.

Une responsabilitÃ© en cascade

Pour agir contre un contenu illÃ©gal, lâ□□article 6 I 8 de la LCEN de 2004 pose un principe de subsidiaritÃ©. Cela implique de solliciter dâ□□abord lâ□□Ã©diteur, puis lâ□□hÃ©bergeur du contenu, avant de se tourner vers les FAI, comme solution de dernier recours, en cas dâ□□Ã©chec des demandes prÃ©cÃ©dentes. Ce principe phare qui sâ□□inspire du rÃ©gime de responsabilitÃ© en cascade de la loi de 1881 sur la presse mÃ©riterait dâ□□Ãªtre rÃ©affirmÃ© lors des dÃ©bats sur la LOPPSI 2.

Bloquer un site peut contribuer Ã le faire connaÃ®tre

Une mesure de blocage par lâ□□autoritÃ© judiciaire peut avoir des consÃ©quences contraires Ã lâ□□objectif visÃ©, comme cela a Ã©tÃ© le cas pour le site nÃ©gationniste Â« Aaargh2 Â», hÃ©bergÃ© aux USA : la dÃ©cision de bloquer ce site en France a contribuÃ© Ã la diffusion de son contenu, et la publicitÃ© faite autour de lâ□□affaire a largement participÃ© Ã la notoriÃ©tÃ© dâ□□un site au dÃ©part confidentiel. Son contenu sâ□□est retrouvÃ© dupliquÃ© trÃ¨s rapidement sur de nombreux sites miroirs, Ã©chappant de cette maniÃ¨re aux mesures de blocage mises en place.

Une coopÃ©ration europÃ©enne et internationale efficace

Les sites pÃ©do-pornographiques signalÃ©s auprÃ¨s de Point de contact.net sont trÃ¨s rarement hÃ©bergÃ©s en France. Membre fondateur de la fÃ©dÃ©ration internationale de hotlines Inhope, lâ□□AFA transmet aux hotlines Ã©trangÃ¨res partenaires tous les sites potentiellement illÃ©gaux hÃ©bergÃ©s dans un pays membre dâ□□Inhope. La hotline du pays dâ□□hÃ©bergement peut ensuite intervenir directement auprÃ¨s de lâ□□hÃ©bergeur concernÃ© et transmettre le contenu aux autoritÃ©s locales compÃ©tentes.

Par ailleurs, lâ□□association europÃ©enne des fournisseurs dâ□□accÃ¨s et de services internet EuroIPSA, dont lâ□□AFA est membre fondateur, affirme elle aussi lâ□□efficacitÃ© du retrait Ã la source.

Un exemple de coopÃ©ration : la confÃ©rence Octopus du Conseil de lâ□□Europe

Les 23, 24 et 25 mars prochain, lâ□□AFA participera Ã lâ□□Octopus Interface ConfÃ©rence : Cooperation against cybercrime organisÃ©e au sein du Conseil de lâ□□Europe Ã Strasbourg. Lâ□□Ã©vÃ©nement propose notamment un atelier intitulÃ© Â«Mesures efficaces contre lâ□□exploitation et les abus sexuels commis Ã lâ□□encontre des enfants sur Internet Â» qui comportera une grande discussion : Â« Retrait du contenu dâ□□un site Internet ou blocage de son

accÃ¨s ? Â».